**République Islamique de Mauritanie**

**Lettre de politique du secteur de l’éducation et de la formation**

**2022 - 2032**

***Préambule***

Depuis la fin des années 1990, l’éducation constitue une priorité sectorielle de la République Islamique de Mauritanie. Cette volonté d’améliorer l’accès, la qualité et la gouvernance du secteur s’est traduite par l’élaboration de plusieurs programmes nationaux de développement du système éducatif à partir de 2001 (PNDSE I et II). Au cours des vingt dernières années, la mise en œuvre de ces programmes a donné lieu à des progrès significatifs, en particulier dans l’amélioration de l’accès à l’école et du taux d’achèvement du cycle primaire. Cependant, au regard des engagements nationaux et internationaux que la Mauritanie a pris pour garantir une éducation inclusive et de qualité tout au long de la vie sur l’ensemble de son territoire, les défis à relever restent nombreux, notamment dans la perspective de l’atteinte des Objectifs de développement durable en matière d’éducation (ODD 4) d’ici 2030. Dans ce contexte, l’amélioration de la qualité des apprentissages et le développement des compétences des jeunes constituent aujourd’hui des enjeux majeurs ainsi que la réduction des inégalités de genre qui se creusent au fur et à mesure du parcours scolaire et qui restent marquées en milieu rural et dans les wilayas les plus pauvres.

Dans une situation où la pandémie mondiale de la COVID-19 a eu un impact négatif sur la fréquentation scolaire et les apprentissages fondamentaux, cette lettre de politique du secteur de l’éducation et de la formation fixe pour la prochaine décennie les grandes orientations du pays afin de faire de l’éducation et de la formation un vecteur essentiel du développement humain et économique de la Mauritanie. En adéquation avec le volet éducation du programme électoral du Président de la République, l’ensemble des ministères sectoriels est résolu à engager les réformes nécessaires à la mise en place de l’école que la Mauritanie ambitionne pour ses futures générations. En s’inscrivant d’une part dans la Loi d’orientation du système éducatif national votée par l’Assemblée nationale le 27 juillet 2022 ainsi que dans le rapport des Concertations nationales sur la réforme du système éducatif national (2021) et, d’autre part, dans le second plan d’action de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2021-2025 (SCAPP), cette lettre de politique traduit la vision du Gouvernement pour favoriser une éducation de qualité à tous les enfants mauritaniens.

Reposant sur un diagnostic partagé du système par l’ensemble des acteurs de l’éducation et de la formation en Mauritanie, la présente lettre expose les priorités pour tous les sous-secteurs, de la petite enfance à l’enseignement supérieur. Celles-ci matérialisent à la fois le souhait de poursuivre et de consolider les réformes amorcées dans les précédents programmes de développement et aussi d’impulser une dynamique nouvelle devant permettre à la Mauritanie d’offrir une éducation qui réponde aux aspirations individuelles et de la société. Tout en tenant compte des différents risques et aléas (climatiques, épidémiques, économiques, sécuritaires, etc.) qui pèsent sur le système éducatif dans son ensemble, les options stratégiques qui seront prises pour atteindre les objectifs trouveront une concrétisation à travers un nouveau PNDSE qui refonde les ambitions du gouvernement pour le secteur.

**Partie 1 : Quelques éléments du diagnostic du système éducatif**

Après plus de dix années de mise en œuvre du PNDSE II, la Mauritanie a jugé nécessaire d’élaborer un nouveau programme (PNDSE III, 2023-2030) à partir d’un diagnostic sectoriel actualisé pour, d’une part, rendre compte des progrès réalisés depuis la dernière analyse sectorielle réalisée en 2014-2015 et d’autre part, identifier les défis qui restent à relever d’ici 2030. Les éléments du diagnostic du système éducatif s’appuient sur les données disponibles les plus récentes, sous-secteur par sous-secteur, et sur les conclusions de la revue sectorielle réalisée en mars 2022. Ils tiennent compte d’une situation démographique et socio-économique où la population en âge d’être scolarisée au fondamental (6-11 ans) et au secondaire (12-18 ans) représente un tiers de la population totale estimée à environ 4,2 millions d’habitants en 2021 et qui devrait atteindre plus de 5 millions d’habitants en 2030. Avec une superficie de plus de 1 million de km2, la densité en Mauritanie se situe autour de 5 habitants par km2, soit l’une des plus faibles du continent africain. La dispersion de la population sur un territoire particulièrement vaste entraîne inévitablement des difficultés pour l’organisation des services éducatifs. Les enfants âgés de 3 à 5 ans (enseignement préscolaire) représentent environ 8% de la population. Avec un taux d’accroissement démographique annuel de 2,7% sur la dernière décennie et projetée à 2,2% jusqu’en 2030, la pression démographique sur le système éducatif reste élevée mais a tendance à ralentir. Aussi, les deux dernières Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV), menées en 2014 et 2019, montrent que le taux de prévalence de la pauvreté a légèrement diminué, passant de 31% à 28%. Cette pauvreté est cependant beaucoup plus forte en milieu rural (41%) qu’en milieu urbain (14%). Au niveau économique, les projections indiquent une perspective relativement favorable, avec une progression du PIB par habitant d’environ 5,5% jusqu’en 2030. En tenant compte des prévisions actuelles, les ressources financières dédiées à l’éducation augmenteront d’environ 7% d’ici 2030.

***1.1. Une couverture éducative à améliorer à tous les niveaux***

Un peu plus de 36 600 élèves fréquentaient **le préscolaire** selon les données disponibles les plus récentes (2020), ce qui conduit à un taux de (pré)scolarisation, relativement modeste, de 9% (il s’élève en moyenne à 29% dans 25 pays d’Afrique de l’Ouest et Centrale). Le nombre d’élèves a certes augmenté entre 2012 et 2020 (ils étaient 27 000 en 2012) mais de façon très irrégulière selon les années et insuffisamment pour que cela se traduise de façon forte sur la couverture du préscolaire (elle était de 7% en 2012). De plus, cette dernière est marquée par de fortes disparités sociales, en défaveur des enfants résidant en milieu rural et de ceux issus des familles défavorisées. Par ailleurs, l’offre préscolaire publique est très limitée (5% des effectifs), la grande majorité des élèves étant préscolarisée dans le privé (59%) et dans le communautaire (36%).

En 2022, le taux brut de scolarisation (TBS) **au cycle fondamental** s’établissait à plus de 106%, contre 101% en 2012. Après une baisse des effectifs constatée en 2020 et 2021 liée à la pandémie de la COVID-19 (avec des TBS respectivement de 94% et 87%), le niveau de scolarisation au fondamental a retrouvé le niveau observé depuis une dizaine d’année. Le taux net de scolarisation s’établissait à 94% en 2022, soit plus de 20 points de plus qu’en 2011 (72%). En dix ans, le taux d’accès en dernière année (taux d’achèvement) a également augmenté sensiblement, passant de 73% en 2011 à plus de 80% en 2022. Sur la même période, le taux d’accroissement moyen annuel des effectifs se situe au-dessus des 2%, indiquant une pression démographique modérée sur le système éducatif.

Alors que le taux de redoublement semble globalement maîtrisé (autour des 4%), les abandons en cours de scolarisation sont, eux, importants et variables selon les zones géographiques. À ce constat s’ajoute un nombre d’écoles complètes encore insuffisant pour assurer une continuité scolaire à tous les enfants. En 2022, seules 40% des écoles à l’échelle nationale permettaient aux élèves de suivre un cycle d’enseignement primaire complet (contre 30 % il y a dix ans) et cette proportion s’élève à moins de 25 % dans certaines wilayas, favorisant ainsi les abandons scolaires, en particulier des filles. Cette situation ainsi que l’existence limitée d’établissements secondaires sur l’ensemble du territoire expliquent en partie un très faible taux de transition vers le secondaire. Celui-ci était d’environ 56% en moyenne en 2022 et n’a que très peu évolué au cours des dix dernières années. Actuellement, environ 300 000 enfants âgés de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés au primaire et environ 150 000 d’âge du secondaire ne fréquentent pas le collège. Aussi, le taux d’analphabétisme reste relativement élevé en Mauritanie. En effet, il est estimé qu’environ 50% des adolescentes et 47% des adolescents âgés de 15 à 19 ans ne savent pas lire une phrase complète. L’enseignement non formel, qui permettrait aux enfants déscolarisés d’être alphabétisés, est aujourd’hui peu développé et les passerelles pour réintégrer le système éducatif formel sont elles aussi quasi inexistantes. En ce sens, l’enseignement originel joue un rôle non négligeable pour l’alphabétisation des jeunes (plusieurs milliers) accueillis dans les mahadras.

En 2022, un peu plus de 270 000 élèves fréquentaient **le niveau secondaire**, dont 187 000 au premier cycle (collège) et un peu moins de 90 000 au second cycle (lycée). Le TBS au secondaire s’établit à un peu moins de 40%, indiquant que ce niveau d’enseignement accueille encore insuffisamment d’élèves, et n’a pas évolué depuis dix ans (41% en 2011). Aussi, l’écart est aujourd’hui significatif entre le collège et le lycée : le TBS du premier cycle atteint 45% tandis que celui du second cycle stagne à moins de 30%. Si les effectifs ont pu augmenter sur la dernière décennie, les capacités d’accueil du système éducatif à ces niveaux n’ont, elles, pas été en mesure d’absorber davantage d’élèves.

Concernant **l’égalité de genre**, si la parité entre les sexes au niveau fondamental peut être considérée comme quasiment atteinte, les filles sont néanmoins davantage susceptibles que les garçons de ne pas être scolarisées tant au niveau du fondamental que du secondaire, et leur taux de fréquentation diminue également plus fortement que celui des garçons au fur et à mesure qu’on progresse dans le système éducatif. Surtout, il existe de fortes disparités selon la localisation géographique (milieu et wilaya), du statut socio-économique et de la langue maternelle des élèves ; disparités qui se combinent avec les inégalités de genre. Ainsi, les filles sont beaucoup moins scolarisées que les garçons dans les wilayas les plus pauvres et celles des familles les plus défavorisées sont plus nombreuses à ne pas achever le cycle primaire (contrairement à celles issues des familles les plus favorisées). Aussi, les taux de transition vers le secondaire sont plus faibles chez les filles que chez les garçons et la déperdition au secondaire reste élevée, en particulier parmi les élèves des ménages les plus défavorisés et les filles. Enfin, les femmes représentent seulement un tiers du corps enseignant au primaire et ne sont plus qu’environ 10 % au premier et au second cycle du secondaire.

**L’enseignement supérieur** public mauritanien a vu ses effectifs s’accroître de plus de 40% ces cinq dernières années. Le diagnostic réalisé à l’occasion de la préparation de la récente stratégie pour l’enseignement supérieur mauritanien a insisté sur les risques de cette forte croissance qui a nui à la qualité pédagogique et accru les risques de massification. L’efficacité interne s’est détériorée, avec des taux de redoublement et de déperdition élevés. Ainsi, l’analyse des taux d’achèvement en licence dans plusieurs établissements d’enseignement supérieur montrent qu’une part importante d’étudiants quitte le système sans diplôme (de 80% à 30% selon les filières et le type d’établissement). Aussi, l’observation de l’état actuel révèle une faible diversité de l’offre dans l’enseignement supérieur où les filières de formation professionnelle sont notamment peu développées (en particulier aux facultés des Sciences Juridiques et Économiques et de Lettres et Sciences Humaines). Le fait que les jeunes montrent peu d’appétence pour ce type de formation constitue aussi un frein à leur création et développement.

Les femmes représentent seulement 40% des effectifs étudiants de l’enseignement supérieur et 36% des diplômés. Elles sont d’ailleurs particulièrement sous-représentées dans les cursus longs et dans les cursus scientifiques et techniques (industries, ingénierie, agriculture) et quasiment absentes des formations les plus prestigieuses comme Polytechnique. Le corps des enseignants permanents du supérieur est par ailleurs très faiblement féminisé (les femmes ne représentent que 6% du corps) et le nombre de femmes nommées dans les Départements et aux postes de prise de décision dans les établissements du supérieur est insignifiant.

***1.2. Équité et qualité des apprentissages : un enjeu majeur***

 Au-delà des questions d’accès, de rétention et de transition dans et entre les différents cycles d’enseignement, **la qualité des apprentissages** constitue un axe d’amélioration important du système éducatif. La progression quantitative, constatée au cours des dix dernières années, s’est en effet accompagnée d’une dégradation générale de la qualité de l’enseignement.

D’après l’Enquête sur les indicateurs de prestation de services de l’éducation en Mauritanie (SDI 2022), 93 % des enfants à la fin de l'école primaire ne peuvent pas lire un texte adapté à leur âge. Les élèves de 4e année obtiennent en moyenne seulement 12% de bonnes réponses au test de français (contre 16% en 2017) et 35% au test de mathématiques, (un résultat stable par rapport à 2017). En arabe, une légère amélioration est observée, le score moyen passant respectivement de 50,8% à 54,3% entre 2017 et 2022.

Il existe aussi des disparités de genre sur le plan de la qualité des apprentissages. Dans l’enseignement fondamental, les garçons présentent de meilleurs résultats que les filles dans toutes les disciplines, et dans le cycle secondaire, les taux de réussite des filles au brevet
(4%) et au baccalauréat (13%) sont deux fois plus faibles que ceux des garçons. Les disparités interrégionales offrent une image très contrastée, la représentativité des filles selon les wilayas variant de 28% à 53% parmi les candidats au brevet et 15% à 50% parmi les admis à ce diplôme.

Chez les enseignants, les enquêtes SDI indiquent que peu d’entre eux maitrisent suffisamment les connaissances minimales pour permettre aux élèves d’acquérir des compétences de bases solides. Par ailleurs, les enseignants masculins obtiennent des résultats significativement supérieurs à leurs collègues féminines dans toutes les disciplines. Ces différences de résultats pourraient s’expliquer en partie par un niveau de formation académique moindre pour les enseignantes. Ces constats, tant en matière de connaissances académiques que de compétences didactiques des enseignants, sont à mettre en perspective avec la faiblesse du dispositif de formation initiale des enseignants dispensée dans les Écoles nationales d’instituteurs (ENI). Alors que le niveau des candidats à l’entrée est relativement faible, les ENI ne parviennent pas à produire des enseignants prêts à exercer efficacement. La faible disponibilité des matériels didactiques et pédagogiques (notamment des manuels scolaires) ainsi que les curricula constituent certainement d’autres facteurs explicatifs de la situation actuelle.

***1.3. Une faible adéquation formation-marché du travail et des disparités de genre dans l’insertion des diplômés***

L’économie mauritanienne a besoin d’un accroissement très significatif de son capital humain, le pourcentage de la population active ayant un niveau d’éducation postsecondaire n’est que de 3 %, alors qu’il est d’au moins 15 % dans la majorité des pays émergents. Dans l’enseignement supérieur, la répartition des étudiants par type de formation indique une prédominance des études académiques générales longues au détriment des formations supérieures courtes à vocation professionnelle. Cette situation se traduit par une massification des jeunes sous-formés et difficilement insérables dans la vie active en raison notamment de l’inadéquation entre les formations dispensées et les besoins du marché du travail.

Au niveau de l’enseignement et de la formation techniques et professionnels, l’offre publique compte 28 établissements, sous tutelles de 6 départements ministériels, dont 21 relevant du ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle. Ces établissements ont accueilli en 2021 13000 jeunes. Chaque année, ce sont environ 3500 jeunes qui sortent diplômés de ces établissements. Parmi ceux-ci, près de 57% sont des ouvriers ou ouvriers semi-spécialisés, 33% des techniciens et 10% de techniciens supérieurs. À cette offre publique, s’ajoutent plus de 40 structures privées de formation technique et professionnelle autorisées qui accueillent environ 1600 jeunes. Aujourd’hui, l’offre paraît peu développée, encore mal articulée avec les autres composantes du système éducatif et inadaptée aux spécificités de la demande sociale et à la diversité des besoins des secteurs formels et informels de l’économie. Le taux de chômage des sortants du système de formation professionnelle est particulièrement élevé, notamment chez les femmes. De plus, ces dernières sont absentes ou quasi absentes de certains secteurs (bâtiment, mécanique) et fortement concentrées dans des domaines comme la bureautique (informatique, comptabilité).

De façon générale, les perspectives de trouver un emploi dans le secteur formel, à même de soutenir l’économie du pays, sont assez fortement limitées. Les différentes enquêtes d’insertion des diplômés indiquent des taux d’insertion dans la vie active souvent en deçà de 50% où les jeunes femmes sont davantage au chômage que les hommes.

***1.4. Une gestion non maitrisée des enseignants qui accentue les iniquités***

**L’amélioration de l’efficacité de la gestion administrative** (personnels enseignants et non enseignants) **et pédagogique** permettrait de garantir une qualité des enseignements à la hauteur des engagements pris. Les données disponibles indiquent que le déploiement des enseignants du fondamental constitue une source importante d’inefficience dans la distribution des ressources publiques. Au niveau national, le degré de cohérence dans l’allocation des enseignants du primaire était d’environ 71% en 2017-2018, ce qui signifie que dans 29% des cas, le nombre d’enseignants dans une école est liée à d’autres facteurs que le nombre d’élèves (le nombre d’enseignants peut par exemple varier de 3 à 19 pour des écoles fondamentales d’environ 300 élèves). Il s’agit d’une dégradation de la situation, puisque le degré de cohérence s’élevait à 75% en 2015 et à 78% en 2008.

De plus, l’absentéisme des enseignants et le non-respect du temps scolaire constituent une barrière majeure pour les apprentissages. Une étude de 2019 de l’UNICEF sur le temps scolaire montre que 11% des enseignants déclarent être régulièrement absents de l’école, et qu’ils sont deux fois plus nombreux à signaler arriver en retard ou quitter l’école plus tôt que prévu au moins une fois par semaine. Si différentes raisons peuvent être avancées pour expliquer cet absentéisme (sessions de formations des enseignants organisées durant des jours ouvrables, absence pour percevoir un salaire, problème de santé, visites trop rares des inspecteurs et les conseillers pédagogiques pour dissuader les enseignants d’être absents, etc.), il ne reste pas moins qu’il a un impact négatif sur le temps d’apprentissage effectif des élèves, notamment en milieu rural, là où les besoins sont plus importants.

Enfin, la profession enseignante est peu féminisée, ce qui constitue une barrière à l’égalité de genre. Les femmes représentent 40% des instituteurs et instituteurs adjoints (et sont surreprésentées dans la catégorie des instituteurs adjoints), et seulement 3% des directeurs.

***1.5. Un financement du secteur encore limité***

S’agissant des **dépenses consacrées à l’éducation**, le budget de la Mauritanie a été relativement constant au cours des dernières années. De 2015 à 2020, le pourcentage des dépenses publiques courantes (hors dette) affectées à l’éducation oscille entre 21% et 23%. En 2020, la Mauritanie a ainsi consacré 3% de son PIB à l’ensemble du secteur. A titre de comparaison avec des pays de la sous-région, la Mauritanie se situe dans une fourchette basse et est encore relativement éloignée des recommandations internationales, qui préconisent une part minimum du PIB consacrée à l’éducation de l’ordre de 4% à 5% par an. Cette situation, vu les enjeux et les objectifs fixés, plaide pour une augmentation régulière de cette part du PIB consacrée à l’éducation, notamment à travers l’élargissement de l’assiette fiscale.

Les arbitrages intra-sectoriels de l’éducation indiquent que le pays oriente majoritairement ses dépenses vers l’enseignement fondamental. Ainsi, en 2020, environ 45% du budget alloué à l’éducation et à la formation a été affecté au primaire. L’enseignement supérieur a absorbé environ 25% de ce budget, tandis que le premier cycle et le second cycle de l’enseignement secondaire étaient respectivement financés à hauteur de 13% et 10% du budget de l’éducation. Le préscolaire recevait moins de 1% de ce budget et l’enseignement et la formation technique et professionnelle environ 3%. Cette répartition du budget, si elle donne logiquement la priorité à l’enseignement primaire, pourrait être davantage ajustée aux enjeux du moment. Les chiffres montrent que très peu de ressources sont consacrées aux investissements, laissés en grande partie aux partenaires techniques et financiers, et que les dépenses de fonctionnement, notamment les traitements et salaires, absorbent la majorité du budget.

***1.6. Un système de collecte des données perfectible***

Si le Système d’information et de gestion de l’éducation (SIGE) est en cours de consolidation, il présente, dans l’attente de son opérationnalisation, de nombreuses lacunes. Les données administratives ne sont pas systématiquement collectées suivant des standards qui assurent une qualité minimale. La fragmentation des sources de données multiplie les coûts sans améliorer leur qualité et leur pertinence dans le temps. Les données sur la qualité des apprentissages notamment, un des principaux enjeux du secteur, sont particulièrement lacunaires, alors qu’elles permettraient d’assurer plus de redevabilité et de meilleures analyses des capacités des systèmes éducatifs à produire des résultats. Dans certains sous-secteurs, comme l’enseignement préscolaire, originel ou l’EFTP, les données sont particulièrement éparses, tout comme celles permettant une meilleure compréhension de la situation des enfants à besoins spécifiques. L’analyse des goulots d’étranglement à l’égalité de genre dans et par l’éducation est également limitée par le peu de données qualitatives et quantitatives existant sur les questions de genre, un constat déjà dressé dans la Stratégie d’institutionnalisation du genre (2015). L’absence de statistiques officielles sur un certain nombre de phénomènes importants pour appréhender les réalités des femmes mauritaniennes dans l’éducation et évaluer l’environnement favorable à l’égalité de genre peut aussi être soulignée. En dehors d’enquêtes de ménages, il est difficile de conduire des analyses intersectionnelles permettant de refléter les réalités des différents groupes de femmes et d’hommes en fonction de leur âge, milieu de vie, statut socio-économique, langue maternelle ou handicap. En l’absence de ces données, il est difficile pour les planificateurs et/ou les gestionnaires d’élaborer des stratégies et/ou un suivi efficaces et ciblés en fonction de ces critères.

**Partie 2 : les principales orientations de la politique d’éducation et de formation**

L’École mauritanienne est fondée sur les valeurs de l’Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l’équité et de la solidarité, de l’unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l’Homme dans un cadre de bonne gouvernance :

* une école unificatrice, équitable, inclusive dispensant une éducation pour tous de qualité sur un pied d’égalité, qui tient compte des spécificités et des besoins individuels ;
* une école au service du développement durable ;
* une école qui assure à chaque enfant mauritanien une éducation multilingue renforçant l’enracinement culturel, l’unité nationale, la cohésion sociale et l’ouverture sur les autres cultures et civilisations universelles ;
* une école unifiée pour être le reflet de l’unicité de la nation et de sa pluralité culturelle enrichissante ;
* une école ayant pour vocation de former un citoyen capable de comprendre le monde, de s’y adapter et de le transformer tout en étant profondément ancré dans sa culture et ouvert sur la civilisation universelle.

Au regard de ces lignes directrices énoncées par la Loi d’Orientation du 27 juillet 2022, du diagnostic du système éducatif et des objectifs fixés à court, moyen et long termes, la présente lettre de politique d’éducation et de formation fixe les principales orientations pour les dix prochaines années, qui trouveront une application dans un plan sectoriel. Les objectifs sont fixés par rapport à des projections de croissance économique favorables (augmentation moyenne annuelle de 5,5% du PIB par habitant d’ici 2030) et un budget alloué à l’éducation sensiblement augmenté. Celui-ci représente, en 2020, 23% des dépenses courantes totales (hors dette) et devrait être porté à 25% dès 2025 pour le maintenir à ce niveau jusqu’en 2030.

***2.1. Une école équitable, inclusive et résiliente***

La réduction des inégalités de genre, ainsi que des disparités géographiques et économiques dans les parcours scolaires individuels à tous les niveaux est une priorité de la SCAPP et de la Loi d’orientation et implique le développement de politiques et d’environnements favorables qui reflètent la diversité des populations d’élèves et d'étudiants et de leurs besoins d'apprentissage. Planifier délibérément une éducation inclusive de qualité pour les enfants les plus marginalisés est également essentiel pour promouvoir et soutenir un système éducatif national résilient.

Plusieurs mesures phares seront prises pour garantir le droit à l’éducation de tous les enfants. L’éducation de base obligatoire concernera tous les enfants âgés de 6 à 15 ans (six années d’enseignement fondamental et trois années de secondaire premier cycle). De façon à respecter le principe de gratuité de l’éducation de base, l’enseignement du fondamental sera progressivement et exclusivement délivré par le système public (en 2022-2023, la première année du primaire sera obligatoire dans les établissements publics pour l’ensemble des élèves de la Mauritanie et le processus d’extinction progressive du fondamental dans le privé sera finalisé au bout de 6 ans) et le statut et le rôle de l’enseignement privé seront révisés dans une optique de respect des droits de l’enfant, des familles et des objectifs éducatifs. Une politique de restructuration et d’élargissement de l’enseignement préscolaire sera déployée dans la perspective de la généralisation et de l’intégration de la dernière année du préscolaire comme année préparatoire de l’éducation de base obligatoire. Enfin, le statut des écoles d’excellence sera révisé pour en faire un modèle à généraliser à tout le système dans une optique d’amélioration de sa qualité et de ses performances de façon équitable et inclusive.

Des objectifs transversaux seront intégrés à ces réformes pour assurer l’égalité de genre à tous les niveaux d’enseignement. Au niveau du préscolaire, le renforcement de l’offre constitue une voix stratégique vers une plus grande égalité de genre dans et au-delà du système éducatif. Des stratégies ciblées de l’élargissement préscolaire seront élaborées, conjointement entre les ministères en charge du préscolaire et du fondamental, pour rejoindre les wilayas où la participation et l’achèvement des filles aux cycles secondaires sont les plus faibles et où les taux de mariages précoces sont les plus élevés. Au niveau de l’enseignement fondamental, une attention particulière sera accordée à l’amélioration du taux de transition des filles du primaire au secondaire et du taux d’achèvement au secondaire, en ciblant en particulier les régions et milieux où les inégalités sont les plus prononcées. La construction de collèges/lycées de proximité sera poursuivie, permettant d’assurer un environnement scolaire sécuritaire et sensible au genre. Le rôle des Comités de gestion des établissements (COGES) sera renforcé, notamment dans une perspective d’un plus grand suivi de la scolarisation et rétention des filles. Le renforcement de l’égalité de genre constitue également un objectif transversal fort du développement de l’EFTP et de l’enseignement supérieur, en vue d’augmenter la participation des femmes et de réduire les disparités d’orientations, en particulier dans les filières et secteurs porteurs.

Plusieurs autres mesures importantes seront prises pour s’assurer que les élèves les plus vulnérables bénéficient des retombées de ces réformes : le développement de l’offre de cantines scolaires et la consolidation des mécanismes d’aide financière pour les enfants des familles les plus défavorisées (et prenant en considération le fait que plus de 70% des ménages pauvres sont tenus par des femmes) ; la création d’un environnement éducatif inclusif pour les enfants à besoins spécifiques, en particulier les enfants handicapés (en considérant les multiples formes d’handicap mental, moteur, sensoriel ou psychique) ; les enfants en difficultés d’apprentissage ; les enfants en décrochage scolaire ou en dehors de l’école (en améliorant, en particulier, l’offre d’éducation non formelle et en proposant une école de la seconde chance pour les jeunes trop âgés pour être scolarisés dans le secteur formel) ; les enfants réfugiés et migrants, en leur offrant la possibilité d’intégrer le système éducatif mauritanien. Par ailleurs, planifier délibérément une éducation inclusive de qualité pour les enfants les plus marginalisés est essentiel pour promouvoir et soutenir des systèmes éducatifs résilients. Dans le contexte postpandémie actuel et en vue de bâtir des systèmes éducatifs capables de résister aux chocs futurs, les réformes sectorielles tiendront également compte des risques et vulnérabilités de diverses natures (sanitaires, mais également climatiques, sécuritaires ou humanitaires) afin de renforcer des capacités de coordination sectorielle, de planification et de gestion des risques à tous les niveaux du système.

Dans cette logique de résilience, mais également dans la perspective de s’adapter aux évolutions technologiques, les réformes intégreront la promotion des méthodes d’enseignement novatrices reposant notamment sur les expériences ayant permis d'assurer une continuité éducative lors de la pandémie de COVID-19 tel que l’enseignement à distance et l’usage du numérique. L'utilisation efficace de la technologie fait partie intégrante des stratégies de renforcement des apprentissages, de catalyseur de progrès au bénéfice de tous les enfants et d'adaptation à de futures situations d’urgence.

***2.2. Le développement de l’offre préscolaire***

Les activités préscolaires visent à la fois à favoriser le développement des enfants dans différentes dimensions (émotionnelles, sociales, cognitives., etc.) et à les préparer en vue de leur entrée au cycle primaire. Un certain nombre de travaux montre en effet que la préscolarisation concourt à une meilleure préparation des enfants à l’entrée au primaire et a des impacts significatifs sur la rétention au primaire, sur le redoublement et sur la réussite scolaire.

Au regard de sa situation actuelle, le préscolaire présente des arguments évidents pour chercher à élargir la couverture du système et à en améliorer l’organisation et la qualité. Sur le plan quantitatif, l’objectif global est de faire passer le taux de préscolarisation des
3-5 ans de 9% en 2020 à 33% en 2030 (le nombre d’enfants préscolarisés variant alors d’environ 36 000 à un peu plus de 150 000), sachant que les dispositions, qui seront prises pour étendre la couverture préscolaire, devront s’accompagner des ciblages appropriés de sorte à réduire, de façon progressive, les disparités sociales et géographiques dans la fréquentation du préscolaire.

De façon plus spécifique, il s’agit de faire passer le taux de préscolarisation des enfants de 3 et 4 ans de 11% à 25% ; l’offre préscolaire étant fournie par des structures privées, des garderies communautaires (qui bénéficieraient d’un appui de l’État) et des jardins d’enfants publics. L’accent est mis sur la préscolarisation des enfants de 5 ans, pour lesquels l’objectif est plus ambitieux et vise à porter leur taux de préscolarisation à 50 % (ce qui ferait passer leurs effectifs d’environ 7 000 à 76 000 à l’horizon 2030). Pour progresser vers cet objectif, deux nouvelles formules publiques sont mises en place (des expérimentations ont d’ores-et-déjà commencé à la rentrée 2022-2023) : une classe préparatoire à l’enseignement fondamental, qui est rattachée à une école primaire, et une année de préscolaire dans des « mahadras pilotes pour le préscolaire ». Les jardins d’enfants privés et les garderies communautaires (ces dernières recevant un appui de l’État) complètent l’offre préscolaire, le temps que les deux nouvelles formules soient généralisées pour les enfants de 5 ans. Une attention particulière devra être portée à la mise à disposition d’équipements (aires de jeux), de consommables et petits matériels pour les élèves du préscolaire public (jardins d’enfants, classes préparatoires et « mahadras pilotes pour le préscolaire ») et communautaire, ainsi qu’à la formation des éducateurs et éducatrices intervenant dans ces structures pour fournir un contenu d’enseignement et des approches pédagogiques adaptés aux besoins des enfants d’âge préscolaire.

***2.3. La valorisation de l’enseignement originel***

Parallèlement au développement de l’offre préscolaire, la stratégie consistera à préserver l’héritage de l’enseignement originel et à le promouvoir pour accompagner les dynamiques d’évolution d’ensemble de ce sous-secteur. Il s’agira alors d’assurer une plus grande complémentarité entre l’enseignement originel et les autres segments du système éducatif, qu’ils soient formels ou non formels. Les objectifs fixés dans ce cadre privilégieront, d’une part, une meilleure prise en compte de l’apport de cet enseignement qui concerne aujourd’hui environ 21 000 enfants répartis dans plus de 900 mahadras. D’autre part, des passerelles devront être instaurées permettant aux apprenants des mahadras d’intégrer les différents niveaux du système éducatif formel. En ce sens, les enfants qui intégreront la dernière année du préscolaire (qui sera donc à l’avenir rendue obligatoire) seront d’autant mieux préparés à ce cycle d’enseignement que le préscolaire capitalisera les acquis de la mahadra (Dudal en pulaar, Khragnibé en soninké et Dara en wolof). Compte tenu de l’importante de la participation des filles à l’éducation arabo-islamique, le développement de passerelles avec l’éducation formelle constitue également un moyen d’augmenter la participation des filles dans ce secteur.

Aussi, l’enseignement dans les mahadras constitue un vecteur d’alphabétisation important pour des milliers d’enfants et permet de lutter contre l’illettrisme. La politique d’alphabétisation ne saurait cependant se limiter aux mahadras, dans la mesure où elle concerne des milliers d’hommes et de femmes dans le pays. Réduire l’illettrisme d’ici 2030 passe nécessairement par une politique ciblée et s’appuyant notamment sur des structures d’éducation non formelle. Il s’agira notamment d’actualiser la Stratégie nationale d’alphabétisation qui, dans son plan d’action, devra notamment proposer un cadre juridique pour l’alphabétisation, la révision et la conception des programmes et supports didactiques, identifier et mobiliser les acteurs concernés, ceci en relation avec les autres sous-secteurs.

***2.4. Une éducation de base de 9 années et une restructuration du secondaire***

Dans le but d’élever et d’élargir le niveau de l’éducation de base, celle-ci sera portée à 9 ans. Ainsi, l’éducation de base, en sus du fondamental (six années), englobera le premier cycle du secondaire qui sera ramené à trois années (à partir de 2022-2023) dans un continuum cohérent et intégré. Par la suite, sera généralisée une année de cycle préscolaire préparatoire. Cette réforme de l’éducation de base implique la mise en œuvre des mesures suivantes :

* instaurer la généralisation de la dernière année du préscolaire comme année préparatoire au cycle fondamental (primaire) ;
* ramener à trois ans la durée du premier cycle secondaire (collège) dans la perspective de sa généralisation comme partie intégrante de l’éducation de base ;
* organiser les programmes du collège autour d’un socle commun et des parcours optionnels qui interviendraient en dernière année pour préparer l’orientation en fin de cycle ;
* introduire, dans ce cadre et dès la première année du collège, l’enseignement de la technologie et de l’informatique, et à partir de la deuxième année celui de la physique ;
* proposer une option enseignement technique de base au niveau du premier cycle secondaire.

A l’horizon 2030, l’objectif pour le fondamental sera de maintenir, voire d’augmenter, les taux bruts de scolarisation actuellement observés et de diminuer le nombre d’enfants non scolarisés (abandons scolaires essentiellement) pour atteindre la scolarisation universelle. Les taux de transition du primaire vers le premier cycle du secondaire (collège) ainsi que celui vers le second cycle du secondaire (lycée) devront être significativement améliorés pour augmenter les taux bruts de scolarisation dans ces cycles d’enseignement et atteindre respectivement 65% et 40%. La parité dans les taux d’achèvement des cycles devra également être atteinte.

L’augmentation progressive des effectifs à l’horizon 2030 et l’atteinte des objectifs nécessitent des capacités d’accueil des élèves améliorées, notamment au fondamental, où un nombre important d’enfants sont encore hélas dans l’incapacité de suivre une scolarité complète. La construction de salles de classe et d’écoles ainsi que leur équipement, en particulier dans les zones rurales, constituera une priorité en termes d’investissement. Cette stratégie sera articulée à la mise en place de l’éducation de base prolongée jusqu’au premier cycle du secondaire. Cette réforme conduira en effet à poursuivre la construction des collèges de proximité afin de permettre aux élèves de suivre un cursus complet. En ce sens, l’objectif sera d’atteindre un taux de transition entre les deux cycles d’enseignement de 70% en 2030, contre 56% actuellement.

 Dans le cadre de cette réforme, le second cycle du secondaire sera également restructuré (trois années d’enseignement). Ainsi, la première année du lycée comportera une année de tronc commun avec des enseignements optionnels et de deux années de spécialisation. Il est ainsi prévu de :

* restructurer les études post-éducation de base en deux voies : (a) la voie générale et (b) la voie technique et professionnelle ;
* valoriser la formation techniques et professionnels par l’ouverture, dans le second cycle du secondaire, de filières d’enseignement technologique notamment dans les domaines du génie mécanique, du génie civil, du génie électrique, de l’économie-gestion, de l’agriculture, etc.

Comme pour les autres cycles, l’évolution des effectifs dans ce cycle (de 21000 actuellement à 36000 en 2030) pèsera nécessairement sur les investissements puisque les capacités d’accueil devront être augmentées. Tout en conservant un taux de transition stable entre les deux cycles du secondaire (environ 50%) jusqu’en 2030, l’objectif sera d’atteindre un taux de réussite au baccalauréat de 50% à l’horizon 2030 (contre environ 20% aujourd’hui).

Si l’augmentation de l’accès à l’enseignement de base constitue un objectif prioritaire, celle-ci doit s’accompagner de mesures favorisant l’amélioration de la qualité des enseignements et de meilleures acquisitions de la part des élèves. Le recrutement d’enseignants en nombre suffisant, leur formation initiale et continue ainsi que leur déploiement dans les établissements selon des critères de besoin constituent des conditions nécessaires à une meilleure qualité de l’éducation. Parallèlement, des mesures seront prises pour assurer la disponibilité et l’utilisation efficace des manuels scolaires et supports didactiques pour tous les élèves ainsi que des manuels et guides destinés aux enseignants. En ce sens, une politique du livre scolaire, proposant un ensemble de directives à prendre concernant les processus de programmation, de conception, de distribution et de gestion des manuels scolaires, devra accompagnée la réforme du système éducatif.

***2.5. Les langues nationales comme vecteur d’une école réunifiée***

A la suite de la réforme de 1999 unifiant le système éducatif, l’instauration d’un système bilingue (arabe-français) demande à être reconsidéré. Aujourd’hui, le choix des langues d’enseignement dans l’école républicaine et unifiée doit obéir à l’impératif d’offrir l’accès au savoir le plus efficace et le plus équitable. D’où la nécessité d’accorder une importance capitale à l’enseignement en langues maternelles et d’assurer un choix judicieux des langues d’ouverture. Ainsi, l’école réunifiée se doit d’être équitable, inclusive et offrir à chaque enfant mauritanien une éducation multilingue renforçant l’enracinement culturel, l’unité nationale, la cohésion sociale et l’ouverture sur les autres cultures et civilisations universelles :

* l’enseignement est dispensé à tous les niveaux aux enfants mauritaniens dans les langues nationales : l’arabe, le poular, le soninké et le wolof ;
* tout enfant arabophone doit apprendre au moins l’une des trois autres langues nationales (le poular, le soninké et le wolof). Le choix de cette langue est guidé par le contexte sociodémographique régional ;
* l’arabe est enseigné à tous les enfants non arabophones comme langue de communication et comme véhicule d’apprentissage d’autres disciplines ;
* au début de la scolarité, l’enseignement des sciences est assuré en langues nationales pour garantir une bonne acquisition des savoirs et éviter d’exposer les enfants à la double difficulté de maitrise de la langue d’enseignement et l’acquisition des contenus dispensés ;
* le français est enseigné dès la deuxième année du fondamental en tant que langue de communication et dans la perspective d’être une langue d’enseignement pour certaines matières scientifiques dans les cycles du secondaire.

Dans le cadre de cette réforme qui sera expérimentée à partir de la rentrée 2024, sera d’abord engagée une refonte de l’Institut pédagogique national pour rendre disponibles les manuels et autres supports dans toutes les langues. Une ingénierie de l’enseignement des langues adaptée aux différents statuts, fonctions, missions et objectifs assignés à chaque langue au niveau de l’école mauritanienne sera promue. La formation des enseignants sera également organisée pour tenir compte de la mise en œuvre de cette réforme.

Enfin, il est prévu que l’anglais soit dispensé à partir de la première année du collègue et qu’un enseignement optionnel d’autres langues étrangères puisse être introduit à partir de la deuxième année du collège. Le choix de ces langues sera fonction du contexte sous-régional et international et des impératifs de développement économique du pays.

***2.6. Améliorer l’insertion professionnelle des sortants et des diplômés***

Alors que trop peu de diplômés de l’enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle trouvent un emploi dans le secteur formel du marché du travail, qui représente environ 15% des emplois, l’amélioration de l’efficacité interne et externe ainsi que de l’égalité de genre, à tous les niveaux, constitue un axe fort de cette politique éducative. Si les filles et les femmes sont en effet de plus en plus instruites, elles sont sous-représentées dans des secteurs économiques porteurs et elles s’intègrent difficilement sur le marché du travail.

Pour répondre aux besoins économiques et de développement du pays, **l’enseignement supérieur devra poursuivre et accélérer sa transformation**. Pour jouer pleinement son rôle, le niveau et la structure de ses effectifs devront être en accord avec les grands objectifs fixés par le gouvernement. Le renforcement de l’efficacité externe du sous-secteur passera par une nécessaire diversification des filières scientifiques et professionnelles, notamment des filières courtes, et une meilleure gestion du flux des bacheliers à l’entrée de l’enseignement supérieur. D’ici 2030, l’objectif sera de porter le nombre d’étudiants à 40000, contre 30000 actuellement. Cette politique volontariste suppose, d’une part, l’expansion des structures existantes et, d’autre part, la création de nouveaux établissements, en particulier de formation professionnelle supérieure. L’identification de filières porteuses et en adéquation avec les besoins actuels et futurs du marché du travail devra nécessairement se faire en concertation avec le secteur privé, les chambres de commerce, les organisations patronales et syndicales.

Dans ce cadre, les recommandations pour l’enseignement supérieur ci-après sont prises :

* l’instauration d’un pilotage du sous-secteur par la demande économique en adaptant au mieux l’offre aux besoins réels du pays en techniciens et en cadres supérieurs ;
* la mise en place de mécanismes d’assurance-qualité des formations ;
* la création d’un observatoire de l’enseignement supérieur et du suivi des diplômés ;
* la promotion d’activités de recherche davantage orientée vers la recherche appliquée, au service du développement socioéconomique du pays.

Aussi, la dimension du développement local de l’enseignement supérieur doit être prise en compte dans la mesure où une politique d’aménagement du territoire doit éviter une concentration excessive dans les villes de l’ouest du pays et où la participation des régions, des collectivités et des communautés locales pourra permettre un développement harmonieux. La dynamisation de l’enseignement supérieur passera par un renforcement de la gouvernance des institutions et une attention redoublée aux questions d’efficacité, tant interne qu’externe. Il apparaît en effet important de réduire fortement les redoublements et les abandons des étudiants, en particulier celui des femmes qui sont plus nombreuses que les hommes à sortir du système sans diplôme, et de favoriser l’employabilité des sortants. La création de structures d’orientation universitaires et professionnelles, sensibilisées aux inégalités de genre dans l’enseignement supérieur et professionnel et dans l’insertion des diplômés, permettrait une meilleure connaissance des réalités du marché du travail par les étudiants et les étudiantes et améliorerait ainsi l’insertion professionnelle des diplômés et des diplômées.

En complémentarité et en synergie avec tous les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de l'emploi, **l’EFTP a pour but de qualifier les demandeurs de formation sur les plans professionnel**, social et culturel, de développer les capacités professionnelles des travailleurs et de doter l'entreprise des moyens d'améliorer sa productivité et d'accroître sa compétitivité.

Sur un plan quantitatif, il s’agira d’améliorer un dispositif de formation professionnelle aujourd’hui sous-dimensionné, aussi bien par rapport à la demande économique que par rapport à une forte demande sociale issue des flux de jeunes quittant le système éducatif de façon prématurée, et du faible niveau de qualification des chômeurs. Ainsi, en tenant compte des cibles de la SCAPP et celles formulées dans la Stratégie Nationale de l’Emploi (SNE) pour 2018-2030, l’objectif sera de porter les effectifs dans les filières diplômantes (CAP, BT et BTS essentiellement) à 15000 en 2030 dans les 28 établissements publics et 50000 dans les filières destinées aux jeunes sortants non qualifiés du système éducatif. Cette augmentation des capacités d’accueil dans ce sous-secteur nécessitera notamment :

* la modernisation et/ou la création de structures de formation technique et professionnelle pleinement opérationnelle et articulée avec les réalités socio-économiques locales et régionales et connectées avec les entreprises et industries locales, y compris des employeurs ;
* la mise en place d’un système d’orientation efficace vers l’EFTP, sensible aux enjeux de genre et visant l'atteinte de cibles chiffrées pour améliorer l’équité dans le sous-secteur, notamment au niveau du premier cycle du secondaire (collège) et pour les enfants en dehors de l’école ;

Pour répondre aux besoins en compétences exprimées par les opérateurs de l'économie mauritanienne, dans les secteurs formel et informel, la qualité des formations dispensées dans les établissements d’EFTP constitue un axe fort d’amélioration du sous-secteur. Si des actions devront être menées sur les cadres de certification, les curricula et programmes de formation, la qualité et la pertinence des formations techniques et professionnelles imposent la réorganisation de la gouvernance de l’EFTP, du niveau central (Direction générale de la FTP) jusque dans les établissements de formation. La DG-FTP devra être renforcée et son pilotage modernisé (digitalisation de la gestion et de la planification), lui permettant de superviser efficacement l’ensemble du sous-secteur. Au niveau des établissements, un meilleur contrôle de ces derniers, une gestion plus efficace du personnel de direction, la formation initiale et le perfectionnement des formateurs ainsi que l’homogénéisation de leur statut constituent des mesures prioritaires devant concourir à l’objectif de qualité.

Enfin, tout en assurant une meilleure articulation entre l’offre de formation et les politiques d’emploi actuelles, il s’agira aussi de consolider l’Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) dont la mission consiste à contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l’emploi dans un cadre de concertation entre l’Etat, les organisations professionnelles des employeurs et travailleurs et la société civile.

***2.7. Gestion du système : la nécessaire revalorisation du métier d’enseignant***

**Dans le cadre de la gestion globale du secteur, celle des enseignants occupe une place centrale**, à la fois sur le plan administratif et pédagogique. En effet, la qualité de l’éducation et les performances des élèves sont étroitement liées aux caractéristiques de l’enseignant. Alors que le pays souffre d’un déficit chronique en enseignants et que les études montrent une faible maitrise des compétences à transmettre par les enseignants eux-mêmes, le développement de l’éducation passe nécessairement par une meilleure gestion des ressources humaines et une revalorisation du métier d’enseignant. Pour y remédier, seront mis en œuvre les préconisations d’une nouvelle politique enseignante dans le secteur en cours d’élaboration. Il s’agira notamment :

* d’améliorer les conditions morales et matérielles des enseignants afin de leur assurer une vie digne et de s’acquitter convenablement de leur mission ;
* de mettre en place un nouveau statut avec un plan de carrière pour les enseignants incluant la prise en compte des formations et l’ouverture de concours pour la promotion interne des diplômés du secteur dans leurs parcours professionnels ;
* de réviser la formation initiale pour l’adapter aux exigences de la réforme et aux impératifs d’une meilleure qualification des enseignants ;
* de promouvoir une politique de formation continue axée sur le perfectionnement et le recyclage périodique pour accompagner les évolutions des connaissances, des méthodes et approches pédagogiques tout en exploitant le potentiel offert par les technologies numériques pour la formation à distance.

Cette politique enseignante devrait s’appuyer sur des processus et procédures rénovés de gestion des ressources humaines, avec des normes et critères transparents d’affectation et de mutation des enseignants sur toute l’étendue du territoire national.

D’ici 2030, ce sont ainsi plus de 15 000 enseignants qui devront être recrutés et formés au fondamental et secondaire pour atteindre les objectifs fixés, soit un quasi doublement des effectifs enseignants actuels. L’amélioration de la qualité de la formation initiale et continue devra particulièrement accompagner ce processus de recrutement, au risque sinon de dégrader davantage les apprentissages. Un accent particulier sera mis pour favoriser la féminisation du corps enseignant et du personnel d’encadrement à tous les niveaux d’enseignements et dans les différents sous-secteurs afin de permettre de réduire les inégalités de genre dans et par l’éducation. En ce sens, sera insérée l’égalité femmes-hommes dans les référentiels de formation au niveau national, pour les étudiants et les formateurs.

Au niveau de l’enseignement fondamental et secondaire, **la gestion renouvelée des ressources humaines** (à la fois sur le plan pédagogique et administratif), devra rendre plus équitable la répartition des enseignants entre les écoles, via un déploiement des enseignants selon la carte scolaire et les besoins. Parallèlement, le suivi des directeurs d’établissement et des enseignants devra être renforcé via une meilleure formation des inspecteurs, conseillers pédagogiques, et directeurs d’école et l’augmentation de la fréquence des inspections, tout en mettant en place des mesures d’équité pour assurer une meilleure représentation des femmes dans ces professions et des mesures de formation et de sensibilisation pour assurer une meilleure sensibilité au genre de ces acteurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du prochain PNDSE, **le pilotage sectoriel** s’appuiera sur les leçons apprises et les expériences réussies des précédents PNDSE. Ce pilotage visera à consolider la coordination du secteur, en veillant à associer l’ensemble des acteurs du système : institutions, parents d’élèves, syndicats, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, etc. De manière transversale à l’ensemble des sous-secteurs, sont préconisées les mesures suivantes :

* renforcer les capacités des ministères en charge de l’éducation, en particulier les Directions de la planification ;
* améliorer les mécanismes de suivi et évaluation des réformes mises en œuvre ainsi que les actions de rémédiation ;
* assurer l’organisation annuelle des revues conjointes du secteur.

Enfin, toujours dans une logique d’amélioration de la gestion du système, des mesures de décentralisation seront prises. Les Directions régionales de l’enseignement national (DREN), appuyées par les Inspections régionales de l’enseignement national (IDEN), seront encouragées à élaborer leurs Plans de développement régional (PDR). Ces plans viseront notamment à répondre plus efficacement aux défis spécifiques rencontrées dans les wilayas.

***2.8. Améliorer la qualité et la cohérence du système de collecte des données et leur utilisation***

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative à l’échéance 2030, **le renforcement du système de collecte des données de l’éducation** s’articulera autour de quatre principaux axes :

* poursuivre les efforts d’amélioration et de modernisation du système de collecte, de saisie et de traitement, et de diffusion des données émanant du recensement scolaire afin de bénéficier de données régulières, fiables et complètes, ventilées par sexe, et accessibles par tous les acteurs du secteur de l’éducation ;
* améliorer le dispositif national d’évaluation des acquis scolaires afin de pouvoir bénéficier régulièrement de données sur les apprentissages, ventilées par sexe et autres marqueurs démographiques, permettant de suivre les progrès dans la mise en œuvre du PNDSE III.
* renforcer l’harmonisation des données par l’intégration des différentes bases de données, qu’il s’agisse des données du recensement scolaire, mais également des données des ressources humaines ventilées par sexe (personnels enseignants, d’encadrement et administratif), ou des résultats d’apprentissages.
* produire et commissionner régulièrement des enquêtes, études et analyses sur des aspects précis de fonctionnement du secteur permettant d’identifier des points de blocage, ainsi que les causes et les raisons des dysfonctionnements identifiés. Cela passera notamment par le développement des études de genre - à travers la création ou le soutien de centres de recherche sur les études de genre - afin de développer la production de données quantitatives et qualitatives fiables permettant de mieux appréhender les goulets d’étranglements à l’égalité de genre dans et par l’éducation et d’informer les orientations stratégiques et politiques éducatives.

La mise en œuvre de ces objectifs supposera la mise en place d’un environnement favorable à la production des données et surtout à son utilisation, à travers notamment : (i) l’allocation de financements domestiques dédiés, à la fois pour le fonctionnement régulier du SIGE et les investissements liés à la modernisation des infrastructures du SIGE et de la connectivité ; (ii) un cadre politique, réglementaire et administratif encadrant la collecte, le traitement et l’utilisation des données, au sein du MENSRE et entre les différents ministères en charge de l’éducation ; (iii) le renforcement des structures organisationnelles et des processus pour la production et l’utilisation des données, et (iv) le renforcement des capacités individuelles des agents impliqués dans la chaine de production des données au niveau des ministères, mais également des DREN et IDEN.

Alors que les données administratives devront être davantage mobilisées pour la planification et le suivi sectoriel, l’utilisation des données pour la gestion et le pilotage du système devra être renforcée, et ce dans le but d’améliorer l’efficacité des dépenses publiques et d’assurer une plus grande équité dans la distribution des ressources. Des efforts sont à mener dans l’utilisation des données administratives pour la gestion du système, et notamment le recrutement et le déploiement des enseignants, le suivi des formations, le paiement des salaires, le contrôle des salaires et des indemnités, et les mesures de responsabilisation pour réduire l'absentéisme non autorisé des enseignants. Par ailleurs, les faibles niveaux d’apprentissages identifiés dans certaines zones du pays grâce au système d’évaluation des acquis scolaires devront déboucher sur des ajustements politiques et programmatiques, ainsi que des mesures concrètes pour améliorer les processus d’apprentissages là où cela s’avère nécessaire.

**Partie 3 : Pilotage et gestion du programme**

Le PNDSE-III est par définition un programme sectoriel intégré regroupant plusieurs projets et composantes. Il s’inscrit dans un contexte marqué par la diversité des domaines d’intervention, la multiplicité des acteurs associés et la pluralité des partenaires impliqués. Ces conditions nécessitent l’adoption d’un schéma de mise en œuvre permettant à la fois une synergie des interventions et assurant une efficacité de mise en œuvre, un usage efficient des ressources et un dialogue transparent entre les acteurs. De ce fait, le PNDSE III doit faire l’objet d’une implémentation consolidée à même d’assurer les meilleures conditions de cohérence et de complémentarité. En raison de sa position stratégique, la Direction des projets éducation et formation (DPEF) du ministère des Affaires économiques est idéalement positionnée pour assurer les fonctions d’ingénieries administrative, technique et financière requises pour assurer le suivi et la coordination de l’ensemble des activités du Programme et atteindre ses objectifs, conformément aux conditions et aux modalités qui seront convenues par toutes les parties prenantes.

Le schéma de pilotage proposé s’articule plus précisément autour d’une instance centrale qui assume les fonctions de suivi et de coordination de toutes les parties prenantes ; d’un dispositif national de pilotage qui assure l’implication de l’ensemble des administrations du système éducatif et enfin d’un cadre de coordination avec les partenaires techniques et financiers (PTF).

***Instance centrale de suivi de la mise en œuvre du PNDSE III***

Du fait de sa position stratégique, le rôle d’instance centrale du PNDSE devra être assumé par la Direction des Projets Education – Formation (DPEF). Celle-ci assumera les fonctions de coordination, de suivi, d’animation et d’interface avec l’ensemble des parties prenantes. L’usage de ce cadre de convergence est l’une des principales garanties pour relever plusieurs défis majeurs inhérents aux multiples dimensions et acteurs du PNDSE :

* la responsabilité de la DPEF couvre les différentes étapes du PNDSE et comprend à la fois (i) la gestion du processus de préparation du PNDSE (incluant la formulation du PNDSE et la recherche des financements requis pour la mise en œuvre) et (ii) le suivi de l’exécution du PNDSE (incluant la planification et l’élaboration d’un mécanisme de suivi-évaluation et de reporting) ;
* la DPEF aura également pour responsabilité de garantir à chaque partie prenante les conditions idoines pour jouer pleinement son rôle dans le processus de mise en œuvre du PNDSE. Cette mission passe à la fois (i) par la délivrance d’une assistance technique et de coordination aux administrations du secteur (incluant le renforcement des capacités) ; (ii) en assurant un rôle de coordination avec les PTF et les organisations de la société civile (incluant la mise en place d’un cadre d’échange efficace) et enfin (iii) en offrant une plateforme de dialogue multi-partenariales entre les administrations sectorielles et les PTF.

***Dispositif national de pilotage***

Le dispositif national de pilotage proposé vise à garantir l’adhésion et l’engagement des ministères sectoriels à tous les niveaux (stratégique, opérationnel et d’implémentation) et à toutes les étapes de mise en œuvre du PNDSE. L’envergure du PNDSE III et son caractère systémique justifient amplement la mise en place de ce mécanisme de conduite multi-partenarial et à niveaux multiples :

* au niveau de sa structure, le dispositif de pilotage se compose de trois comités : (i) un Comité interministériel d’orientation stratégique définissant les grandes orientations stratégiques ; (ii) un Comité de pilotage sectoriel responsable du pilotage opérationnel (mise en œuvre et suivi de l’ensemble des activités du PNDSE) et (iii) des Comités de coordination sous-sectorielle, à instituer au niveau des ministères en charge de l’éducation, et ayant pour mandat de coordonner l’exécution et la mise en œuvre du PNDSE (chaque ministère sectoriel étant responsable de la mise en œuvre du PNDSE correspondant à son secteur d’intervention) ;
* L’opérationnalisation de ce dispositif requiert non seulement la mise en place des outils réglementaires adaptés aux différentes fonctions du mécanisme, mais également des moyens adéquats pour en assurer le fonctionnement et le rendement attendus. La DPEF doit pour cela être investie des attributions institutionnelles et responsabilités administratives idoines par assumer pleinement et convenablement ses missions et être suffisamment dotée de compétences et de moyens d’actions (humains et matériels), à la hauteur de l’envergure du PNDSE et de la complexité de son environnement de mise en œuvre.

***Cadre de coordination et de dialogue***

Le dispositif de concertation avec les PTF se matérialisera à travers :

* un protocole de financement concerté (PFC) engageant le Gouvernement (GVT) et les PTF et s’inscrivant dans le cadre des engagements internationaux du Gouvernement et des PTF en matière de gouvernance et d’objectifs de développement, des orientations du Partenariat mondial pour l’éducation et d’un approche sectorielle visant à promouvoir le développement d’ensemble du système éducatif national ;
* un cadre consultatif de concertation et de suivi dont la finalité est de renforcer la coordination opérationnelle, sous forme d’un groupe local des partenaires de l’éducation (GLPE). Le PFC doit être opérationnalisé par un mécanisme approprié de mise en œuvre et de suivi qui garantit son bon fonctionnement, rôle que peut tout à fait jouer le GLPE. Le GLPE doit constituer un cadre consultatif de concertation et de suivi dont la finalité est d’œuvre pour : (i) renforcer la coordination opérationnelle, la gestion, le suivi et l’évaluation du partenariat en éducation, (ii) permettre une bonne appropriation des programmes et projets, et (iii) développer des modalités de consolidation et de pérennisation des acquis.

**La nécessaire mise en place de dispositions réglementaires ou d’outils pour institutionnaliser le genre dans le dispositif de pilotage du PNDSE III**

Bien que la Constitution consacre l’égalité des sexes, des disparités significatives demeurent dans les administrations mauritaniennes et dans les principaux organes de prise de décision et ce, quel que soit le secteur concerné. Les quelques données sur la représentation des femmes aux différents niveaux de l’administration éducative confirment que les femmes sont globalement sous représentées et que leur proportion diminue à mesure que le niveau de responsabilité augmente. L'égalité de genre « dans et par l’éducation » et l'égalité de genre « dans le leadership et la gestion de l’éducation » sont pourtant les deux faces d’une même pièce : si les administrations de l’éducation et instances de gouvernance du système n’incarnent pas les valeurs d’égalité qu’elles entendent mettre en œuvre dans leurs politiques, il peu probable que les objectifs d’égalité de genre soient atteints. De la même façon, si les filles ne réussissent pas à progresser dans le système scolaire dans les mêmes proportions et au même niveau que les garçons, elles ne deviendront jamais des leaders influentes au sein de ce système, à plus forte raison si elles n’ont pas été exposées à des femmes leaders auxquelles s’identifier.

Conscient de ces enjeux, le gouvernement mauritanien a entrepris différentes actions, dont la formulation et validation d’une Stratégie nationale d’institutionnalisation du genre (SNIG) en 2015. Dans le secteur de l’éducation, l’engagement de la Mauritanie se matérialise notamment par son implication, depuis 2019, dans l’Initiative Priorité à l’Égalité (GCI). Au regard de ces engagements et conscients des multiples dimensions des inégalités de genre, le PNDSE III transversalisera la question de l’égalité de genre, non pas seulement dans sa dimension programmatique – à travers sa vision, ses objectifs et ses programmes –, mais également en œuvrant à institutionnaliser l’égalité de genre au sein même de la gouvernance du Programme et, à termes, du fonctionnement des administrations éducatives.

Compte tenu des barrières systémiques à l’égalité de genre dans les sphères décisionnelles (incluant les biais inconscients), l’institutionnalisation du genre dans le dispositif de gouvernance du PNDSE III nécessite :

* la mise en place de dispositions réglementaires pour assurer la parité ou une représentation minimale de 40 % de femmes dans toutes les instances du PNDSE (prise de décision, planification, mise en œuvre et suivi) ;
* l’élaboration de normes de fonctionnement et de processus sensibles au genre ;
* le renforcement des capacités des décisionnaires et agents impliqués dans la mise en œuvre du PNDSE sur la planification de l’éducation sensible au genre ;
* le renforcement du rôle, des capacités, de la crédibilité et de la redevabilité des cellules sectorielles genre, tel que le prévoit la SNIG.